



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Rennes, le 25 avril 2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lutte contre la fraude dans les transports routiers **Un transporteur belge verbalisé 2 fois en un mois**

L'efficacité des contrôles sur route menés par les services de l'État en Bretagne a permis de mettre à jour une nouvelle fraude perfectionnée et de sanctionner la récidive rapide d'un transporteur décidé à tricher avec les règles de sécurité et de concurrence loyale qui régissent l'activité du transport routier.

Les contrôleurs des transports terrestres de la DREAL Bretagne, intervenant lors d'une opération de contrôle sur route le 12 mars dernier dans le Finistère, ont procédé à l'examen approfondi d'un véhicule poids-lourd originaire de Belgique. Ce contrôle a permis de mettre à jour une fraude perfectionnée concernant le chronotachygraphe : l'instrument de mesure qui permet d'enregistrer et de vérifier les temps de conduite et de repos des conducteurs, ainsi que la vitesse du véhicule. Un double capteur de mouvement (système qui capte l'information des roues du véhicule pour les retranscrire au chronotachygraphe) était actionné par un interrupteur, dissimulé dans un tiroir de rangement, et permettait de convertir des temps de conduite effectifs en temps de repos. Le procureur de la République de Quimper a fixé le montant de la consignation à 4 500 euros (en garantie du jugement ultérieur). Le poids-lourd a été immobilisé 7 jours et le transporteur a dû payer une lourde facture pour la remise en conformité de son véhicule.

Contrôlé à nouveau le 9 avril dernier dans les environs de Quimperlé, ce transporteur a été verbalisé pour un flagrant délit d'utilisation d'une carte conducteur insérée dans le chronotachygraphe, appartenant à un autre conducteur. Cette nouvelle fraude était destinée à faire croire qu'il roulait en double équipage, c'est-à-dire accompagné en permanence d'un autre conducteur. En réalité seul à bord du véhicule, il a cumulé 20h40 de conduite sur 40h, et n'avait bénéficié que d'un repos de 5h40. Cette deuxième carte a été saisie par les contrôleurs des transports terrestres. Le véhicule a été immobilisé pour obliger le conducteur à prendre un repos réglementaire de 11h. De plus, le transporteur a dû s'acquitter d'une caution de 3 750 euros.

Rappelons que les contrôleurs des transports terrestres, agents spécialisés du ministère en charge des transports, interviennent sur route et dans les entreprises de transport (marchandises et voyageurs), avec l'objectif de veiller, pour le compte de l'État, aux conditions d'emploi des salariés et au respect des règles de sécurité et de concurrence.

Contacts presse :

**Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne –
Mission Communication**

Corinne GILLET – 02.99.33.42.10 ou Marie VERGOS – 02.99.33.42.11